

Coopération entre Passerelles et Compétences et France Bénévolat. (Projet 2/11/2005)

Il est rappelé que :

Passerelles et Compétences propose à des salariés actifs des missions de bénévolat, de courte durée, dites « bénévolat de compétences » pour répondre à des besoins d'expertises d'associations de solidarité.

La finalité de France Bénévolat est d'assurer une fonction d'intermédiation entre toute association qui cherche des bénévoles et tout bénévole potentiel qui cherche à s'engager dans des activités bénévoles.

Au cours des deux dernières années, Passerelles et Compétences et France Bénévolat ont pu vérifier leur grande proximité et leur éthique commune.

Sur ces bases, il est convenu ce qui suit :

- 1) Les deux associations adhèrent réciproquement l'une à l'autre.
- 2) Les deux associations confirment leur proximité par des liens réciproques sur leurs sites : www.francebenevolat.org et www.passerellesetcompetences.org
- 3) Les deux associations pourront échanger leurs offres et demandes de compétences bénévoles réciproques, en respectant leurs spécificités : plutôt missions d'expertise de courte durée pour Passerelles et Compétences, plutôt missions plus globales et plus permanentes pour France Bénévolat. A cet égard, Passerelles et Compétences pourra utiliser le site de France Bénévolat. Evidemment, ces échanges se feront après information des associations et des volontaires concernés.
- 4) Les différentes implantations de Passerelles et Compétences seront considérées comme Relais territoriaux de France Bénévolat. Une mise en relation adéquate sera assurée avec les Délégations Régionales et/ou Centres de France Bénévolat. A la signature de la convention sont considérées comme telles les implantations de Paris, Lille, Lyon et Tours.
- 5) Si Passerelles et Compétences souhaitent développer d'autres implantations territoriales, France Bénévolat mobilisera ses ressources locales pour l'aider dans ses démarches.
- 6) Les deux partenaires pourront organiser des manifestations communes. En particulier, France Bénévolat mène actuellement une enquête/étude sur l'implication des entreprises et des salariés dans le bénévolat associatif. Dès la fin du travail d'enquête, vers mars 2006, Passerelles et Compétences sera associée aux conclusions et aux modes de valorisation et de communication.
- 7) Passerelles et Compétences et France Bénévolat feront régulièrement le point du développement et de l'impact de la coopération. Tout dysfonctionnement sera signalé à deux correspondants désignés : Patrick Bertrand (Président) pour Passerelles et Compétences et Dominique Thierry (Vice-président) pour France Bénévolat.

- 8) La présente convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être adaptée à tous moments, en accord entre les parties, au fil de l'évolution du contexte et des parties elles-mêmes. Elle peut être dénoncée à tout moment, avec un préavis de trois mois.

Paris, le 19/11/2005

Patrick Bertrand Président de Passerelles et Compétences

Dominique Thierry Vice-président de France Bénévolat